

Allocations familiales : « Bruxelles joue avec le feu », déplore Ecolo

SOCIAL Deux ordonnances doivent encore être votées par la Cocom

► **Tête de liste des verts, Alain Maron craint que le dossier ne soit pas bouclé sous cette législature.**

► **Au cabinet de la ministre Fremault (CDH) en charge du dossier, on assure le contraire.**

Bruelles sera-t-elle prête en temps et en heure pour appliquer la réforme des allocations familiales telle que décidée par le gouvernement et qui doit impérativement entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain ? Telle est la question que l'on se pose avec insistance dans les rangs Ecolo.

Rappelons que dans la capitale, c'est la Commission communautaire commune qui a hérité de cette compétence défédéralisée suite à la 6^e réforme de l'État. En mars dernier, l'exécutif bruxellois s'est mis d'accord sur un modèle de répartition des allocations (voir infographie). On le sait, contrairement à ses consœurs wallonne, flamande et germanophone dont les caisses privées et publiques sont opérationnelles, Bruxelles n'a pas encore activé la compétence. L'organisme fédéral Famifed continuera ainsi à gérer les paiements durant un an jusqu'à la date butoir du 1^{er} janvier 2020.

« Bruxelles est donc déjà un peu le mauvais élève, déplore Alain Maron, tête de liste des verts aux futures régionales. Puisque nous sommes les seuls à ne pas être prêts maintenant, ce qui ne s'explique pas par des bagarres autour du modèle, mais par des aspects techniques et de la tuyauterie. On peut dire que le gouvernement bruxellois n'a

pas été diligent. »

Pour notre interlocuteur, la mise en place de l'organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire Iriscare (appelé à gérer le dossier via sa branche famille) a bien été lancé, mais dans la douleur. « Ça a putaugé sur sa mise en œuvre qui a pris beaucoup de retard, les premiers textes sur la table étaient tellement médiocres qu'il a fallu plus d'un an pour atterrir. »

« On peut dire que le gouvernement bruxellois n'a pas été diligent »

ALAIN MARON (ECOLO)

Aujourd'hui, Iriscare est toutefois sur les rails, mais « pour le moment, la branche famille est relativement inopérante puisqu'il n'y a pas d'ordonnance pour poser les bulises. Il n'y a donc aucune base légale pour commencer à agréer les caisses privées et pour monter la caisse

publique qui récupérera notamment tous les dossiers de Famifed. Cette ordonnance est annoncée dans les prochaines semaines à la Cocom, mais rien ne sera voté avant le mois de mars au mieux et au pire d'avril. Il faut pourtant qu'au mois de décembre, tout roule, sachant qu'il y a des élections entre les deux. Il faut que tous les circuits de paiement soient efficaces, que les applications informatiques d'Iriscare et des caisses publique et privées soient opérationnelles. Nous sommes donc vraiment inquiets sur le timing sachant qu'on n'a pas le droit à l'erreur, on ne pourra pas négocier de rabiot, il faut que cela marche le 31 décembre pour que toutes les familles puissent recevoir le bon montant à la bonne date. »

Une inquiétude d'autant plus marquée chez les verts qu'une deuxième ordonnance est elle

aussi aux abonnés absents. « On attend une deuxième ordonnance sur le modèle annoncé en mars dernier par le gouvernement bruxellois mais, depuis lors, rien n'a été présenté au parlement. Rien n'est annoncé alors que le bureau élargi a décidé d'arrêter les travaux du parlement fin avril. Faire voter le modèle à quelques encablures des élections alors qu'il n'y a aucune surprise puisque le transfert de compétences est dans l'accord de gouvernement depuis 2014 relève de l'irresponsabilité.

On joue avec le feu et si un problème survient, c'est le gouvernement suivant qui devra gérer. Entre le vote de l'ordonnance sur le modèle et la mise en œuvre, il a fallu 16 mois en Wallonie.

Nous, il nous en restera 8 pour que tout roule et ce en changeant de modèle. Il n'y a donc aucune marge d'erreur possible. »

Du côté de la Commission communautaire commune, on se montre rassurant et on l'assure : tout sera voté par ce gouvernement. Au cabinet de la ministre Céline Fremault (CDH, qui gère le dossier avec Pascal Smet, S.P.A.), on exhibe ainsi le calendrier. « Tout sera réglé sous cette législature, jure-t-on. Deux ordonnances doivent en effet encore passer. La première, relative à la création de l'OIP, est mise à l'ordre du jour de la commission du 27 février. Pour la deuxième ordonnance, visant l'octroi des allocations familiales, le Conseil d'Etat a donné son avis il y a quelques jours et le texte concernant le modèle est en cours de rédaction, il doit passer en troisième lecture au gouvernement et figure à l'ordre du jour du 27 mars. C'est le dernier sprint et les deux cabinets font tout pour que cela passe rapidement. » ■

PATRICE LEPRINCE

Les allocations familiales à Bruxelles

AUJOURD'HUI



1^{er} enfant
93 €/mois



2^e enfant
170 €/mois



3^e enfant
254 €/mois

LE SOIR 13/02/19

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2020

Âges	Enfant unique	A partir de 2 enfants (montant par enfant)
0 à 11 ans	150 €/mois	150 €/mois
12 à 17 ans	150 €/mois	160 €/mois
18 à 24 ans	150 €/mois	160 €/mois
18 à 24 ans étudiant	150 €/mois	170 €/mois